



## VOISENON AU CŒUR DE NOS CHOIX

# RÉPONSE AU TRACT ANONYME DIFFUSÉ AUX VOISENONAIS



Notre équipe, soutenue par la majorité sortante, a pris connaissance d'un document distribué anonymement dans les boîtes aux lettres des Voisenonais, commentant notre bilan et appelant tour à tour à l'abstention ou au vote blanc lors des prochaines élections municipales.

Nous ne nous attarderons pas sur la méthode – l'anonymat n'a jamais été la forme la plus courageuse du débat démocratique – mais nous estimons nécessaire de répondre à un texte comportant approximations, contre-vérités et procès d'intention. Ce temps consacré à rétablir les faits, nous aurions préféré l'employer à construire et dialoguer à visage découvert, comme nous l'avons toujours fait.

Durant tout le mandat, les Rencontres Voisenonaises ont permis à chacun de s'exprimer librement. Lors de la diffusion du bilan de mi-mandat, aucune contestation n'a été formulée. Pourquoi aujourd'hui, et sous couvert d'anonymat ? On est en droit de se demander quelles personnes sont suffisamment malveillantes pour chercher à nuire au débat démocratique – sans jamais avancer la moindre contre-proposition. Instaurer un climat malsain est bien plus aisé que de construire un projet alternatif.

### Les critiques sur le bilan

#### En général

Ce que nous observons, c'est une juxtaposition d'envies et d'intérêts personnels qui n'a pas réussi à construire de vision collective, et qui nuit au vivre-ensemble et à l'esprit serein sur lequel nous travaillons.

Des attaques évoquent de la froideur dans le traitement des démarches, des tracasseries administratives, des décisions arbitraires – toujours sous couvert du même courageux anonymat (« nombre de Voisenonais », « communauté associative »...). On parle de qui ? De quoi ? Quand ? Pourquoi ?

Il arrive effectivement que la mairie contrarie des intérêts personnels au nom de l'intérêt collectif. Il arrive également qu'elle doive dire non à certains projets pour des raisons économiques ou législatives. C'est son travail. Face au laxisme des mandats précédents, notre équipe a réintroduit des règles de fonctionnement applicables à chacun, dans l'intérêt de tous. Rappelons au passage que la mairie a ouvert ses portes aux associations pour leurs assemblées générales, a relayé leurs informations auprès des Voisenonais et a optimisé les moyens communaux pour faciliter leur activité. Car, et merci de le rappeler, Julien Aguin est resté plus de dix ans à Familles Rurales de Voisenon et a soutenu bénévolement AVI Patrimoine ainsi que d'autres associations : il en connaît tant les forces que les difficultés.

### NOS RÉPONSES POINT PAR POINT

En préambule à nos réponses, l'équipe maintient l'ensemble des annonces de son bilan. Lorsque celui-ci indique qu'un dossier a été traité, c'est un fait : le travail incombant à la commune a été accompli. Ce qui reste en suspens relève des institutions partenaires, dont la commune est partie prenante mais dont elle n'est pas seule responsable. Savoir distinguer ces niveaux de compétences est précisément ce qu'exige la gestion d'une collectivité – ce n'est pas une tâche que l'on improvise. On s'étonne d'autant plus de ces informations erronées que la communication auprès des Voisenonais a été constante et abondante tout au long du mandat.

#### Chapitre « Grandir et s'épanouir »

Réorganiser un comité des fêtes : l'ancienne formule associative n'était pas conforme à la réglementation – une association composée uniquement d'élus est illégale. Voisenon dispose désormais d'une commission communale d'animation qui a poursuivi ce travail : sorties, soutien aux associations, animations.



Créer un espace d'activité pour les 10-15 ans : l'équipe a mis en place un sol adapté pour l'aire de jeux, une aire de fitness, des paniers de basket, un Conseil Municipal des Jeunes et des chantiers jeunes.

Partenariats avec les acteurs de l'enfance : la Commune travaille avec l'Agglomération, le Département, la Région et l'État. Le maire siège dans toutes ces instances, y compris à la CAF\* à travers l'Association des Maires de France. L'exemple le plus visible ? La rénovation de l'école n'aurait tout simplement pas été possible sans ces partenariats.

Création d'une zone de restauration collective : la mairie a accompli le travail relevant de sa compétence. La suite incombe à la Société Publique Locale (SPL) Melun Val de Seine. En attendant, la mairie a restauré la sente d'accès. Nous rencontrons ici, une fois de plus, une méconnaissance du fonctionnement d'une collectivité – ce n'est pourtant pas faute de l'avoir expliqué, à maintes reprises, dans nos communications et lors de nos échanges avec les Voisenonais.

## Chapitre « Bien vieillir et vivre en sécurité »

Installation de bornes de tri : des bornes de tri des déchets alimentaires ont été installées rue de la Ronce Fleurie, place Philippe Auguste et passage Jean Guillou. D'autres bornes, destinées à divers types de déchets, ont obtenu le soutien de la Région en début d'année et seront installées au cours de la nouvelle mandature.

Éclairages avec détecteurs : l'installation de détecteurs était initialement prévue pour réaliser des économies d'énergie. Après étude des solutions techniques disponibles, nous avons constaté qu'elles n'offraient pas les garanties de pérennité nécessaires. Nous avons donc fait mieux : le passage à l'éclairage LED, réalisé dans le cadre d'une étude avec le SDESM\*\*, permet un éclairage permanent, plus fiable et plus économique. De plus, notre implication dans ces instances nous a permis d'obtenir un financement substantiel.

Création d'une voie piétonne : l'équipe a monté l'intégralité du dossier et obtenu le soutien de la Région et du Département. Ce dossier relève désormais de la compétence de la Communauté d'agglomération : c'est acté et inscrit dans le schéma directeur.

Réaménager le chemin du Moulin : la Commune a rempli les obligations relevant de sa compétence. L'ensemble des nids-de-poule a été comblé. Les travaux de réfection ont été intentionnellement programmés après ceux du Clos de Noyerie : il aurait en effet été particulièrement incohérent d'intervenir sur le chemin pour en détruire une partie lors des travaux suivants. Par souci de rationalité budgétaire et technique, il convenait d'éviter de défaire des travaux à peine réalisés pour les reprendre immédiatement après.

## Chapitre « Vivre ensemble dans un village solidaire et écologique »

Espace numérique de troc : cet espace a été mis en place dès le début du mandat, lors de la refonte du site Internet de la Commune. Cet espace n'ayant pas rencontré le succès espéré, nous l'avons retiré.

Subventions européennes : nous nous étonnons, là encore, de la méconnaissance tant des informations transmises tout au long du mandat que du fonctionnement des collectivités. Nous sommes légalement tenus de passer par la Région, organisme collecteur des fonds européens – et nous avons obtenu le soutien d'élus régionaux de tous bords, en réunions comme lors d'auditions. Faut-il rappeler le budget participatif écologique, dont les bénéficiaires pour les Voisenonais ont été régulièrement relatés dans les bulletins et Feuilles de Chou ? Les associations en ont également bénéficié.

Journée citoyenne pour un Voisenon propre et fleuri : rappelons, parmi les actions menées en partenariat avec les habitants, les interventions dans le cimetière, le nettoyage du lavoir ... la presse s'en est fait l'écho.

### VOTER, NE PAS VOTER, VOTER BLANC ?

Le tract anonyme, qui ne craint pas les contradictions, incite parfois à ne pas se déplacer, d'autres fois à voter blanc.

**Pourquoi voter, même face à une liste unique ?** Une forte participation renforce le poids politique de Voisenon : face à l'Agglomération, au Département et à la Région, un maire élu avec 80 % de participation parle avec une autorité sans commune mesure avec celui élu par 30 % des inscrits. Voter, c'est également pouvoir exiger des comptes et se donner un droit de regard sur les engagements pris.

**Voter pour une liste unique, est-ce un plébiscite ? Non. C'est voter pour un projet porté par une équipe et un état d'esprit.**

**Comment voter ?** Votez blanc si vous aviez de toute façon prévu de le faire, ou si vous auriez préféré voter pour une opposition qui n'a pas réussi à se constituer en liste. Votez pour « Voisenon au cœur de nos choix » si notre projet aurait eu votre préférence face à une éventuelle alternative.

### EN CONCLUSION

En ces temps troublés, inutile de hurler avec les loups sous couvert d'anonymat. L'heure est au rassemblement et au constructif – avec des projets, des propositions, et des noms assumés. C'est ainsi que nous avons toujours travaillé, et c'est ainsi que nous continuerons.

Le 15 mars, mobilisez-vous entre 8h et 18h au Mille-Club pour :  
**Voisenon au cœur de nos choix**

\*CAF : Caisse d'allocations familiales

\*\*SDESM : Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne